

Rapporteur général en charge des schémas transversaux
et de la contractualisation territoriale : Stéphane CREACH

**Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional
« Révision de la politique territoriale régionale – Approbation des
contrats de partenariat Europe/Région/Pays révisés des Pays de
Cornouaille et de Lorient »**

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Pour rappel, la session de décembre 2017 a donné lieu à la présentation de la démarche de révision à mi-parcours des contrats de partenariat Europe / Région / Pays 2014-2020 et à l'adoption de 19 avenants aux contrats de partenariat sur 22 (21 Pays ou Pays-EPCI et l'Association des îles du Ponant (AIP)).

La finalisation de la révision des contrats conclus avec les Pays de Cornouaille et de Lorient avait été décalée afin de tenir compte, dès 2018, de la volonté de Quimperlé communauté de rejoindre le Pays de Lorient.

Les deux pays ont privilégié une logique d'amélioration de leur contrat à une remise en cause profonde de la stratégie, enrichie pour le Pays de Lorient aux questions d'attractivité, suivant ainsi les préconisations de la Région, dans la mesure où les orientations stratégiques des contrats permettent la mobilisation des fonds européens territorialisés.

En 2018, la mise en œuvre des contrats par les Comités uniques de programmation (CUP) va se poursuivre et la Région souhaite formaliser une convention d'objectifs et de moyens tripartite Région/Pays/Conseil de développement relative à l'ingénierie territoriale, précisant les objectifs et engagements de chacun, et formalisant les moyens alloués par toutes les parties.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Dans le cadre de la démarche de révision à mi-parcours des contrats de partenariat Europe / Région / Pays 2014-2020, le CESER a émis un avis sur les 19 premiers contrats lors de sa session plénière du 4 décembre 2017 et invite à s'y référer.

Le CESER salue à nouveau l'implication des Conseils de développement dans le cadre de cette révision, et rappelle l'importance d'associer la société civile à l'ensemble des démarches liées aux contrats de partenariat et plus largement aux projets de territoire. A ce titre, le CESER note la volonté de la Région de formaliser en 2018 la convention d'objectifs et de moyens tripartite Région/Pays/Conseils de développement, comme elle s'y était engagée dès 2013. Le CESER rappelle son souhait, exprimé dans l'avis sur le BP 2017, que le Conseil régional veille dans ces conventions à ce que les Pays, avec l'appui des EPCI, apportent aussi des moyens aux Conseils de développement.

Le CESER insiste de nouveau sur cette notion capitale à ses yeux de projet de territoire en lieu et place d'une logique de guichet que la contractualisation économique avec les EPCI pourrait de nouveau introduire comme modèle. Dans la continuité de ses rapports et avis, il réaffirme donc son attachement aux Pays en tant que territoires de projet.

Le CESER renouvelle ses interrogations concernant les modalités d'association des Départements à la démarche de révision des contrats de partenariat, autour notamment de la prise en compte des Schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP).

Le CESER constate avec satisfaction la présence en annexe d'un tableau de synthèse présentant les différentes priorités retenues, ainsi que les montants affectés à chacun d'entre eux, répondant ainsi en partie à la demande exprimée dans son avis de décembre 2017. Il regrette cependant qu'il ne s'agisse pas d'un tableau plus précis et comparatif permettant d'appréhender de façon simple les évolutions apportées à chacun des contrats (modification des priorités et des montants affectés) sur le temps long (taux de consommation par priorité). Il renouvelle également son souhait de voir intégrée à ce document la liste des projets structurants identifiés dans les contrats révisés. Il pourrait être également pertinent d'y adjoindre les projets retenus dans le cadre des enveloppes hors contrats, notamment « centralités » et « inter territorialité ».

Ces éléments, ainsi que d'autres types d'indicateurs, garantissent à ses yeux une meilleure lisibilité de l'action territoriale de la Région, tout en favorisant la visibilité des logiques de projet de territoire à l'échelle locale. Ils participent également à la mise en œuvre de l'évaluation des politiques publiques dont le CESER réaffirme ici l'importance au regard de sa nouvelle mission de contribution au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

S'agissant de l'évolution des stratégies de territoire, le CESER note que les Pays de Cornouaille et de Lorient, ainsi que ceux de Ploërmel-Cœur de Bretagne et de Redon (bordereau du Conseil régional, session des 14 et 15 décembre 2017), ont élargi leur contrat aux énergies renouvelables afin de permettre la mobilisation de leur ITI-FEDER sur cette thématique. Il rappelle à ce titre et de manière plus générale le faible taux de programmation de l'axe 3 du programme FEDER « transition énergétique et écologique » au 15 novembre 2017 (11% programmés soit 12 millions sur une enveloppe de 109 millions d'euros).

Le CESER relève également que les Pays de Cornouaille et de Lorient ont fait de la dimension maritime une priorité pour le développement de leur territoire. Le CESER s'en réjouit ; dans son étude « Produire et résider sur le littoral en Bretagne ! » (mai 2017), il a notamment souligné la responsabilité et la capacité à agir des territoires littoraux dans le développement d'une économie diversifiée tournée vers la mer.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- La formalisation de la convention d'objectifs et de moyens tripartite Région/Pays/Conseils de développement ;
- La dynamique de programmation des enveloppes financières (souhait d'une information régulière sur les projets programmés) ;
- Les effets du plafonnement des crédits régionaux dédiés au soutien au projet de fonctionnement ;
- La dynamique des projets associatifs portés dans les territoires ;
- Le fonctionnement des CUP et les retours d'expérience des réunions dédiées ;
- L'évolution du paysage et du rôle des Conseils de développement (Pays, EPCI)
- La démarche d'évaluation de cette politique régionale, notamment le choix des indicateurs de suivi et d'évaluation en souhaitant la traçabilité entre priorisation et actions.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Révision de la politique territoriale régionale – Approbation des contrats de partenariats Europe / Région / Pays révisés des pays de Cornouaille et Lorient

Se sont abstenus : 4

Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Pierrick SIMON (FO)

Adopté à l'unanimité